

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

**DECISION N° 2024-09
REALISATION DE 3 ETUDES DE LIGNES**

Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire,

VU les articles L. 5721-1 et suivants du code général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1 1° et R. 2123-4,
VU l'arrêté préfectoral n°523 du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire,
VU la délibération du conseil Syndical n°20-02 en date du 27 janvier 2020 relative à la création de la régie d'exploitation de l'aéroport de Saint-Etienne-Loire
VU la délibération du conseil syndical n°21-08 du 7 juin 2021 portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT la démarche de développement de lignes aériennes régulières depuis l'aéroport Saint Etienne Loire.

CONSIDERANT les attendus des compagnies aériennes pour donner suite aux premiers contacts établis lors de l'évènement CONNECT Aviation

CONSIDERANT la nécessité de fournir aux compagnies aériennes concernées des éléments factuels spécifiques pour justifier et promouvoir l'ouverture d'une ligne aérienne

CONSIDERANT l'expertise technique, les moyens internes et les bases de données de la cellule développement de Nice Airport Management

DECIDE

ARTICLE 1

3 études de lignes sont confiées à Nice Airport Management, aéroports de la côte d'azur -
19 Rue Costes et Bellonte CS63331 06206 Nice Cedex 3 pour un montant de 9 000 € HT.

ARTICLE 2

La dépense correspondante sera imputée au budget de la Régie d'exploitation créée par le Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire sur l'exercice 2024.

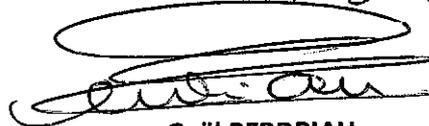
ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Comité Syndical, sera publiée et transmise à Monsieur le préfet de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Trésorier municipal, comptable du Syndicat Mixte, est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 22/03/2024.



Gaël PERDRIAU

Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire